



AVIS

CONCOURS AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2ÈME CLASSE

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir-et-Cher organise en convention avec les Centres Départementaux de Gestion de la Région Centre Val de Loire

Le Concours d'Agent Social Principal 2ème classe - CONCOURS EXTERNE

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours externe d'accès au grade d'agent social principal de 2ème classe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnels (anciennement niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnels) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées, le concours est ouvert également :

- aux mères et pères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement ;
- aux sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des sports ;
- aux possesseurs d'une équivalence de diplôme

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres du cadre d'emplois. (durée : quarante-cinq minutes - coefficient 1)

EPREUVE D'ADMISSION

Un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. (durée : quinze minutes - coefficient 2)

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

DATE EPREUVE ECRITE : les épreuves se dérouleront à compter du 07 octobre 2025 (lieu à confirmer)

DATE EPREUVE ORALE : A compter du mois de décembre 2025 dans les locaux du Centre de Gestion du Loir-et-Cher (41)

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 11 mars au 16 avril 2025

- Soit lors d'une préinscription sur le site internet de Centre de Gestion du Loir-et-Cher : www.cdg-41.org et par l'intermédiaire du portail national www.concours-territorial.fr
- Soit à l'accueil du CDG41

DÉPOT DES DOSSIERS DE PRÉINSCRIPTION : Au plus tard le 24 avril 2025

Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier de préinscription dûment complété et signé au CDG41 :

- Soit par voie dématérialisée. Le candidat pourra déposer son dossier d'inscription dûment complété et signé sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du CDG41 www.cdg-41.org en utilisant son « identifiant » et son « mot de passe » et devra impérativement clôturer/valider son inscription au plus tard le 23 mars 2023 (avant minuit heure métropolitaine).
- Soit à l'accueil du CDG 41
- Soit par courrier.

